

Ø net

2

2050



«Le défi majeur réside dans les **émissions** générées en amont et en aval.»

Entretien avec
Katrín Schneeberger,
directrice de l'OFEV

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) constitue, au sein de l'administration fédérale, l'instance centrale pour la mise en œuvre de la politique climatique suisse. Il supervise la trajectoire de réduction des émissions de CO₂, assume la responsabilité de l'application de la loi sur le climat et l'innovation, ainsi qu'il représente la Suisse lors des négociations internationales. Pour les métiers de la planification et de l'ingénierie de l'environnement bâti, ces travaux définissent le périmètre stratégique et réglementaire qui se traduit concrètement dans les projets, notamment à travers des objectifs de réduction d'émissions dans le bâtiment. Nous avons rencontré Katrin Schneeberger, directrice de l'OFEV, pour faire le point sur la situation actuelle et les prochaines étapes de la politique climatique helvétique.

Maurice Lindgren, suisse.ing: La Suisse s'est fixé des trajectoires de réduction sectorielles pour atteindre l'objectif zéro net d'ici à 2050. Où en sommes-nous aujourd'hui par rapport à ces objectifs? Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à leur réalisation, qu'ils soient d'ordre politique, social, économique ou réglementaire?

Katrin Schneeberger: Je souhaiterais d'abord souligner les progrès accomplis: la Suisse a réduit ses émissions de 27,3% par rapport à 1990. De plus, les émissions par habitant ont diminué malgré la croissance économique, et l'essor des énergies renouvelables non fossiles se poursuit, l'industrie ayant réalisé des avancées notables. Mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin: nous devons poursuivre la réduction des émissions dans tous les secteurs, en particulier dans le bâtiment et les transports, mais aussi dans l'industrie. Réussir cette transition nécessite le déploiement de dispositifs à fort impact. L'acceptabilité sociale des politiques climatiques et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée jouent également un rôle. Les offices du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) s'emploient à relever ces défis de manière rapide et coordonnée afin de faire émerger des solutions pertinentes.

«Les chevauchements thématiques sont fréquents au sein de l'administration fédérale, et nous avons l'habitude de nous concerter.»

L'article 10 de la loi sur le climat et l'innovation consacre le rôle d'exemplarité de la Confédération: zéro émission nette d'ici à 2040, en tenant compte des émissions directes et indirectes, ainsi que de celles qui sont générées en amont et en aval par des tiers. Quatorze ans: l'échéance est proche. Au vu des horizons de planification parfois très longs des projets de construction, cet objectif nous paraît ambitieux. Quels leviers la Confédération peut-elle actionner pour accélérer ces processus?

C'est effectivement un objectif ambitieux, mais nous avons les moyens de nos ambitions. Citons notamment les prescriptions et les standards dans les marchés publics et pour nos propres infrastructures. En 2019, le Conseil fédéral a décidé du remplacement des chauffages fossiles et de l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments de la Confédération; il s'agit désormais de concrétiser cette décision sans délai. L'OFEV lui-même en est un exemple: nous venons d'emménager dans un bâtiment intégralement rénové. Lors des travaux, une grande attention a été portée au réemploi des matériaux, comme les sanitaires et lavabos existants qui ont été remontés – une approche qui a permis de réduire l'énergie grise et de prolonger la durée de vie d'équipements intacts. Autre exemple: la moquette est composée de matériaux recyclés, notamment de vieux filets de pêche, de textiles et d'autres déchets en nylon. Et en toiture, des modules photovoltaïques génèrent quelque 180 000 kWh d'électricité par an.

Le défi majeur réside toutefois dans les émissions générées par des tiers en amont et en aval. Les services de l'administration fédérale chargés de la construction et de l'entretien examinent actuellement comment orienter les bâtiments vers la neutralité carbone dans ce domaine également, tout en chiffrant l'enveloppe budgétaire requise à cet effet. Il me semble par ailleurs essentiel d'intégrer systématiquement les objectifs climatiques dans tous les processus décisionnels de l'administration.

L'ordonnance relative à la loi sur le climat et l'innovation est actuellement en cours de révision. Quels points font encore débat et comment évaluez-vous le risque que la nécessaire concrétisation des objectifs légaux n'en affaiblisse l'ambition initiale?

Sur le fond, l'enjeu est de préciser qui, dans le cadre de la fonction d'exemplarité, doit réduire quelles émissions et selon quel échéancier. Cette clarification est indispensable pour les prochaines étapes de la politique climatique.

À l'heure actuelle, les résultats de la consultation sur la proposition de révision du Conseil fédéral sont en cours d'analyse. Je ne peux donc pas m'exprimer davantage sur le contenu à ce stade.

La politique climatique est indissociable de la politique énergétique. Les compétences de l'OFEV recoupent ici celles de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), par exemple dans la décarbonation du parc immobilier ou le système électrique. À votre sens, où la coordination fonctionne-t-elle bien – et où les objectifs climatiques se heurtent-ils aujourd'hui aux réalités énergétiques?

Les chevauchements thématiques sont fréquents au sein de l'administration fédérale, et nous avons l'habitude de nous concerter. Globalement, la coordination entre politiques climatique et énergétique fonctionne bien, par exemple en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables. Nous nous efforçons de résoudre les conflits d'objectifs entre protection et exploitation de la nature – comme pour l'énergie hydraulique – afin de concilier impératifs écologiques et production d'électricité. C'est un exercice aussi exigeant que passionnant, car chaque projet amène ses propres défis. In fine, il incombe au monde politique de trancher, notamment via les processus législatifs.

La branche de l'ingénierie et de la planification, représentée par suisse.ing, soutient clairement l'objectif zéro net 2050. Dans les projets concrets des pouvoirs publics, les exigences climatiques se heurtent pourtant souvent à d'autres directives, parfois contradictoires. De quels outils l'administration dispose-t-elle pour hiérarchiser les priorités par projet et garantir ainsi la sécurité de planification?

L'administration peut offrir des repères grâce à des prescriptions claires, des standards et des outils d'évaluation. Des instruments tels que les bilans CO₂, les analyses de cycle de vie et des critères de durabilité contraignants aident à rendre ces arbitrages transparents. En outre, les guides et les bonnes pratiques favorisent une harmonisation des méthodes sur le terrain. Il est également crucial d'impliquer les acteurs concernés très en amont. C'est ainsi que l'on peut renforcer la sécurité de planification.



Katrin Schneeberger, née en 1967, a pris la tête de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) le 1^{er} septembre 2020. Auparavant, elle a œuvré durant huit ans au sein de l'Office fédéral des routes (OFROU), d'abord en qualité de vice-directrice, puis de directrice suppléante. Elle a également occupé le poste de secrétaire générale à la Direction des travaux publics, des transports et des espaces verts de la Ville de Berne (2005-2012), ainsi que celui de responsable du domaine «Société mobile» au Centre d'évaluation des choix technologiques (TA-Swiss, 2002-2005). Après sa maturité à Berne, Katrin Schneeberger a étudié la géographie physique et humaine ainsi que l'économie politique à l'Université de Berne, où elle a obtenu un doctorat en géographie économique et recherches régionales en 2000. Dans sa thèse, elle s'est penchée sur les rapports de travail dans l'hôtellerie et la restauration à Lucerne et à Gstaad sous l'angle de la réglementation.